



**Communiqué de presse
de George PAU-LANGEVIN,
Ministre des Outre-mer**

Paris, le vendredi 17 juillet 2015

Adoption à l'unanimité du projet de loi relatif à l'actualisation du droit de l'Outre-mer

Après le Sénat, l'Assemblée Nationale a adopté hier à l'unanimité le projet de loi relatif à l'actualisation du droit Outre-mer présenté par la Ministre George Pau Langevin.

Ce texte procède à l'indispensable actualisation du cadre juridique dans lequel évoluent les territoires ultramarins.

En laissant une très large part à l'initiative parlementaire, il comporte de multiples avancées qui répondent à des préoccupations concrètes et quotidiennes de nos concitoyens Outre-mer.

Parmi les principales dispositions de ce projet de loi figurent des propositions relatives à :

- à la lutte contre la vie chère, à la protection des consommateurs et à la formation des jeunes en mobilité
- à la maîtrise foncière et à l'aménagement du territoire
- à l'amélioration des conditions d'emploi dans la fonction publique Outre-mer
- à l'accompagnement des collectivités dans leurs évolutions institutionnelles
- à la sécurité et la sûreté

La Ministre des Outre-mer se félicite de l'adoption de ce texte et considère que « *ces débats riches et constructifs vont dans le sens de l'action résolue et déterminée du gouvernement en faveur des Outre-mer.* »



Les principaux axes du texte :

- Lutter contre la vie chère, promouvoir les droits des consommateurs, des travailleurs et des jeunes en formation

- Suppression des surcoûts liés à l'itinérance (téléphonie mobile) pour les appels et les SMS outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2016
- Plafonnement des frais bancaires pour tenue de compte « inactif » dans le Pacifique
- mise en place des titres restaurants et extension des règles relatives aux services à la personne à Mayotte
- Transformation de l'Agence Des Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) en Etablissement public Administratif

- Mieux mobiliser le foncier au service de l'aménagement du territoire et de la construction de logements

- Création de deux établissements publics fonciers et d'aménagement à Mayotte et en Guyane
- Prolongation des missions des agences des 50 pas géométriques avant leur transfert aux collectivités de Martinique et de Guadeloupe
- Planification obligatoire de la lutte contre l'habitat indigne

- Améliorer les conditions d'emploi dans la fonction publique dans certains territoires

- Accès à l'emploi titulaire des contractuels de la fonction publique à Wallis et Futuna
- Modernisation de la fonction publique communale en Polynésie
- Accompagner les collectivités territoriales dans leurs évolutions institutionnelles
- Renforcement de la transparence financière des collectivités publiques ultramarines
- Préparation de la transition vers la collectivité unique en Guyane et en Martinique

- Renforcer la sûreté et la sécurité dans les Outre-mer

- Limitation du nombre d'armes détenues en Nouvelle Calédonie
- Conditions d'exploitation des casinos embarqués sur les navires immatriculés à Wallis et Futuna
- Adaptation des obligations de sécurité aériennes aux particularités de l'aéroport de Saint-Martin